

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	33
Absents représentés	11
Absents excusés	0
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL ONZE, LE QUINZE DECEMBRE à VINGT HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 décembre 2011 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, M. BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mme OUDART, MM. MARTINEZ (jusqu'au point A2), RIVIERE, MERCIER (jusqu'au point B), MOOG, Mme BERNARD Méhadée (à partir du vœu), MM. MARCHAND, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. ROSSET, adjoint au Maire, représenté par Mme POURRE,
M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par Mme DUCHENE,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par M. MOOG,
Mme BROUTE, conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD Sandrine,
Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD (jusqu'au compte-rendu des débats du conseil municipal du 17 novembre 2011),
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme PERSTUNSKI-DELEAGE (à partir du point B),
M. MERCIER, conseiller municipal, représenté par M. ONAKAYA MENGE (à partir du point C),
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT,
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

ABSENT NON EXCUSE

M. CATHENOZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

LE CONSEIL,

Après avoir eu communication par le Maire du caractère d'irrecevabilité pour défaut d'urgence du vœu présenté par Monsieur Aberdam relatif à l'implantation d'un établissement hospitalier privé à but lucratif dans le bâtiment de l'ancien hôpital Jean Rostand.

/ ENTEND la réponse à la question posée par Monsieur Aberdam élu 100% à gauche relative à la circulation routière sur la rue Michelet au Kremlin-Bicêtre, du fait de la présence de trémis d'accès au parking du centre commercial Okabé.

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Écologie -Les Verts au nom de la majorité municipale intitulé « Pour une autre politique de l'eau, à tous les niveaux ! » (vœu joint).

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

A1/ PROCEDE au débat d'orientations budgétaires 2012 conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT.

(affaire non sujette à un vote)

A2/ ADOPTE à cette occasion une motion pour s'opposer à l'instauration des fonds de péréquation dans les conditions prévues par le gouvernement et EXIGER :

- que la péréquation entre collectivités territoriales soit organisée selon des critères justes, prenant en compte notamment les caractéristiques et besoins spécifiques des populations
- et qu'un débat de fond sur la réforme de la fiscalité locale soit engagé entre tous les acteurs afin de la rendre plus juste, notamment en établissant une progressivité de l'imposition des ménages, une taxation des actifs financiers des entreprises, tout en maintenant le lien entre le territoire et les entreprises.

(39 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 1 abstention : M. ABERDAM)

B/ APPROUVE le lancement d'une réflexion sur le développement urbain du secteur Gagarine-Truillot à une « grande échelle » incluant le site de l'hôpital Charles Foix, DECIDE de mettre en œuvre une première phase opérationnelle représentée par le site « Gagarine-Truillot » et AP-HP (ancien terrains horticoles), APPROUVE le choix de l'EPA-ORSA (Etablissement Public d'Aménagement - Orly Rungis Seine Amont) en tant qu'aménageur de cette zone, ainsi que

- le choix de la ZAC comme procédure d'urbanisme opérationnel et les nouvelles orientations du projet urbain résultant du travail réalisé avec les services de l'Etat et de l'OPH de la Ville, suite au premier dépôt de dossier ANRU en septembre 2010,

- et les modalités de la concertation préalable à conduire dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC et SOLLICITE des subventions auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et des autres partenaires financeurs associés pour le projet de renouvellement urbain et de restructuration architecturale de la cité Gagarine-Truillot.

(42 voix pour et 2 abstentions : M. CASTELNAU, LE CARDINAL)

C1/ APPROUVE le schéma directeur 2010-2020 du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix.

(unanimité)

C2/ APPROUVE la convention de partenariat 2012-2014 avec l'université Paris 6 Pierre et Marie Curie, le Département du Val-de-Marne, l'association de promotion du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et la ville de Vitry-sur-Seine et PRECISE que le montant prévisionnel de la participation financière annuelle de la Commune s'élève à 15 000 €.

(42 voix pour, 1 abstention : M. ABERDAM et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme PERNIN)

D/ APPROUVE le cahier d'acteurs élaboré par la Ville afin d'exprimer son avis sur le projet de ligne à grande vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (POCL).

(40 voix pour, 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. LECLERCQ)

E/ APPROUVE le rapport annuel 2010 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau à Ivry.

(38 abstentions, 4 voix pour : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, et 2 voix contre : MM. ABERDAM et CATALAN)

1a/ ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°3 de l'exercice 2011 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

1b/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2011 du budget annexe du service d'aide à domicile.

(unanimité)

1c/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2011 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

(unanimité)

1d/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2011 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

1e/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2011 du budget annexe du service public d'élimination des déchets.

(unanimité)

2/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année 2012, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, dans la limite de 6,1 millions d'€ pour les types d'immobilisations spécifiés.

(unanimité)

3/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2012 le tarif annuel de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance des bacs roulants", distinguant le tarif applicable aux déchets collectés sélectivement de celui applicable aux déchets non triés et précisant les modalités de facturation en cas de non respect des dispositions réglementaires.

(unanimité)

4/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, à un certain nombre d'associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2012 dans la limite du quart du montant accordé en 2011.

(41 voix pour et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, BROUTE et M. BEAUBILLARD)

5/ FIXE le montant de la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2012, à 0,1860 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal ou départemental, qu'ils soient ou non raccordés.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

6/ DESIGNE en tant que membre du conseil d'administration de l'OPH d'Ivry-sur-Seine en qualité de personnalité qualifiée en matière d'urbanisme Monsieur Frédéric LEBARD, architecte.

(39 voix pour, 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

7/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2010 présenté par SADEV94, relatif à l'opération Avenir Gambetta ainsi que le bilan de clôture présenté par SADEV94 de la concession de restructuration urbaine Avenir Gambetta et DONNE quitus de sa mission à SADEV94, PRONONCE la suppression de l'opération de restructuration urbaine Avenir Gambetta et PRECISE que l'ensemble des produits et charges est intégré au traité de concession de l'opération Ivry-Confluences.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

8/ APPROUVE la convention type déterminant les modalités de participation financière du constructeur au coût d'équipement de la ZAC Ivry-Confluences.

(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

9/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2010 relatif à la ZAC du Plateau présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

10/ DECIDE de dénommer « Allée de la Mulâtresse Solitude » la nouvelle voie traversant l'îlot de la rue Vérollot à la rue Carnot et « Square Toussaint -Louverture » le nouvel espace aménagé entre la rue Raymond Lefèvre et la nouvelle voie.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

11/ DECIDE de dénommer « Mail Monique Maunoury » l'espace public, situé dans les lots 2, 3, 4 et 5 de la ZAC du Plateau, ouvert sur l'avenue de Verdun.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

12/ DECIDE la cession à la Compagnie Foncière de la Macif de la quote-part de la Commune des droits indivis (correspondant à un droit à la propriété en commun de la voie dénommée « Villa d'Ivry » et d'un droit d'issue et de circulation sur ce passage) afférente d'une part, à la parcelle cadastrée section P n° 34 au prix de 20 327,50 € et d'autre part, à la parcelle cadastrée section P n° 87 au prix de 42 629 €, soit un montant total de 62 956,50 € hors droits et AUTORISE le syndicat mixte d'action foncière du Département du Val-de-Marne (SAF'94), dans le cadre de la convention de portage foncier signée le 5 décembre 2007, à céder à la Compagnie Foncière de la Macif sa quote-part des droits indivis afférente à la parcelle sise 78/82 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, cadastrée section P n° 100 au prix de 66 019,40 € hors droits.

(30 voix pour, 7 voix contre : Mmes OUDART, WOJCIECHOWSKI, POURRE, MM. ROSSET, CATALAN, ABERDAM, Mme EHRMANN, 6 abstentions : Mmes BERNARD Méhadée, SCHIAVI, BERNARD Sandrine, PERSTUNSKI-DELEAGE, BROUTE, M. MARTINEZ et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme PERNIN)

13/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2010 présenté par SADEV 94 relatif à l'opération Jeanne Hachette/ Marat/ Voltaire comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

14/ APPROUVE le rapport d'activités et les comptes de la SEMI arrêtés au 31 décembre 2010.

(unanimité)

15a/ APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la ville de Paris pour la réalisation d'une étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable de Paris à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

15b/ APPROUVE la convention avec l'Association Seine Amont Développement relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une valorisation économique de la filière eau en Seine-Amont.

(38 voix pour et 6 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. GOSNAT, RAMEAU, Mme DUCHENE, MM. MAYET, BARON, Mme LOICHOT)

16/ DECIDE d'adhérer à l'Association Val-de-Marne Actif pour l'Initiative, en **APPROUVE** les statuts, et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle de la Ville à l'association Val-de-Marne Actif pour l'Initiative dont le montant s'élève, pour l'année 2011, à :

- 10 086,12 € pour le fonctionnement de l'association et son action d'accueil des créateurs
- 5603,40 € pour l'abondement du fond de prêt d'honneur territorial.

(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

DESIGNE pour représenter la Ville à l'assemblée générale de ladite association ainsi qu'à l'assemblée territoriale de Seine-Amont : Monsieur Nicolas RAMEAU, adjoint au Maire.

(unanimité)

17/ APPROUVE la convention 2011-2013 à passer avec l'Association Seine-Amont Développement portant sur la création et le financement du « centre de ressources » pour l'innovation, l'entrepreneuriat et l'emploi.

(33 voix pour, 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM et 6 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. GOSNAT, RAMEAU, Mme DUCHENE, MM. MAYET, BARON, Mme LOICHOT)

18/ APPROUVE la convention d'objectifs triennale avec l'Association pour le Logement des Jeunes Ivryens (ALJI) pour les années 2012 à 2014 et **FIXE** la participation financière de la Ville à un montant global prévisionnel de 165 000 €.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

19/ ACCORDE, au titre de l'année 2011, une participation supplémentaire à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 300 000 €.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

20/ APPROUVE le bilan de la concertation préalable sur le projet de requalification de la RD 19 (quai Marcel Boyer, boulevard Paul Vaillant-Couturier, têtes de ponts Nelson Mandela) établi par le Conseil Général du Val-de-Marne à l'issue de celle-ci.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

21/ APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec l'OPH d'Ivry-sur-Seine relative à la réalisation de la résidentialisation de la Cité des Longs Sillons.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

22/ APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Département du Val-de-Marne et l'OPH d'Ivry en vue de la réalisation d'une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement sur le territoire de la Commune et SOLLICITE dans ce cadre et en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes susvisé, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau de Seine Normandie.

(unanimité)

23/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2010 du SIPPAREC relatifs au service public d'électricité.

(affaire non sujette à un vote)

24/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2010 du SIGEIF relatifs au service public du gaz à Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

25/ APPROUVE le rapport annuel 2010 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry.

(unanimité)

26/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2010 du SIFUREP relatifs au service funéraire.

(affaire non sujette à un vote)

27/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2010 du SIIM 94 relatifs aux technologies informatiques.

(affaire non sujette à un vote)

28/ PREND ACTE du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain en centre ville d'Ivry, pour l'exercice 2009/2010.

(unanimité)

29/ PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2010.

(unanimité)

30/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2012 les droits de place sur les marchés d'approvisionnement de la Ville et la redevance annuelle versée à la Ville, par application de la formule d'actualisation prévue par la convention de délégation de service public conclue avec la société Lombard et Guérin.

(unanimité)

31/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la CAF'94 relative à la mise en œuvre du projet « Départ en vacances de jeunes ivryens ».

(unanimité)

32/ APPROUVE la convention financière avec le lycée Fernand Léger relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturel d'atelier découverte musicale pour l'année scolaire 2011/2012.

(unanimité)

33/ APPROUVE la convention avec l'association Europa Cinémas destinée au soutien financier du Cinéma municipal Luxy dans la diffusion de la création cinématographique européenne auprès du jeune public.
(unanimité)

34/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne pour la mise en place d'un groupe d'éducation thérapeutique pour adolescents en surpoids « manger mieux, bouger plus », dans le cadre du Programme départemental Nutrition Santé Adolescents (PNSA).
(unanimité)

35/ Affaire retirée de l'ordre du jour, reprogrammée à la séance de janvier 2012.

36/ DECIDE, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de trois séjours pour les personnes retraitées pour l'année 2012 et **APPROUVE** la convention relative au programme « Seniors en Vacances » avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.
(unanimité)

37a/ DECIDE à compter du 16 décembre 2011 la création des postes suivants :
- 1 poste à temps non complet (32 heures) de cadre de santé assistant médico-technique,
- 2 postes de psychologue à 0,80 équivalent temps plein (ETP).

et la suppression des postes suivants :

- 1 poste à temps complet de cadre de santé assistant médico-technique,
- 2 postes de psychologue à 0,75 ETP.

ainsi que la création d'emplois occasionnels de 4 mois d'adjoint administratif.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

37b/ DECIDE pour l'année 2012, la création d'1 poste de contrôleur et de 11 postes d'agent recenseur et **PRECISE** que ces emplois sont créés dans le cadre exclusif des opérations de recensement de l'année 2012.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

38/ APPROUVE l'accord local à passer avec le centre des finances publiques d'Ivry-sur-Seine et la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France, relatif à la dématérialisation des états de paie du personnel communal.

(unanimité)

/ **PREND CONNAISSANCE** du rapport sur l'emploi de travailleurs handicapés - Bilan 2010.
(Information - affaire non sujette à un vote)

/ **PREND ACTE** de la communication du produit des rôles supplémentaires de fiscalité locale mis en recouvrement pour le mois de novembre 2011.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 novembre 2011.

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT